



Rouhart Jean-Louis

Contribution des lettres illégales à l'histoire des camps de concentration nazis

Pour citer l'article

Rouhart Jean-Louis, « Contribution des lettres illégales à l'histoire des camps de concentration nazis », dans *revue *?* Interrogations ?*, N°14. Le suicide, juin 2012 [en ligne], <http://www.revue-interrogations.org/Contribution-des-lettres-illegales> (Consulté le 16 avril 2024).

ISSN 1778-3747

Tous les textes et documents disponibles sur ce site sont, sauf mention contraire, protégés par la [Licence Creative Commons Attribution - Pas d'Utilisation Commerciale - Pas de Modification 3.0 France](#).



Résumé

Les lettres illégales des camps de concentration nazis ont-elles une valeur épistémologique ? Constituent-elles, peut-être davantage encore que d'autres sources historiques, des moyens susceptibles de restituer effectivement la réalité des camps ? La présente étude aborde ces questions et tente de déterminer la contribution de ces documents secrets à la recherche sur les camps de concentration nazis. Par ailleurs, elle aborde le problème de la validité de l'utilisation de cette correspondance illégale à des fins pédagogiques dans le cadre de l'« Holocaust Education ».

Mots-clefs : Deuxième Guerre mondiale - camps de concentration nazis - lettres illégales - historiographie - Holocaust Education

Summary

Do illegal letters from National Socialist concentration camps (KZ) have an epistemological worth ? Are they, perhaps more than other historical sources, useful tools to render the KZ-reality effectively ? The present study deals with these questions and tries to establish the contribution of these forbidden documents to the research about the National Socialist concentration camps. Moreover, it discusses the validity of the illegal KZ-mail for didactic purposes in the context of the "Holocaust Education".

Keywords : Second World War - National Socialist concentration camps - illegal letters - historiography - Holocaust Education

Introduction

Le présent article est la synthèse des résultats d'une étude portant sur la contribution des lettres illégales, en tant que sources documentaires, à l'histoire des camps de concentration nationaux-socialistes allemands ainsi que sur les possibilités pédagogiques de ces lettres [1]. L'analyse est le fruit de recherches opérées sur des documents conservés aux archives des différents mémoriaux des camps, aux archives de l'United States Holocaust Memorial Museum ou publiés dans différents ouvrages et revues. L'étude est originale dans la mesure où ces sources n'ont jamais fait l'objet, à notre connaissance, d'une analyse globale et approfondie. Les lettres illégales des camps ont certes déjà été étudiées d'un point de vue philatélique ; elles ont été sollicitées pour leurs informations historiques [2], utilisées en tant que preuves juridiques et insérées dans la problématique générale de la Résistance dans les camps. Cependant, ces lettres n'ont jamais été analysées sous un angle thématique, stylistique ou littéraire. Elles n'ont jamais été répertoriées en fonction de leurs particularités ni étudiées sur la base de leurs fonctionnalités. Les caractéristiques de leurs auteurs, leur statut épistémologique, leurs potentialités pédagogiques n'ont jamais été traités, alors que paradoxalement on constate, dans les médias, que l'intérêt pour les témoignages oraux et écrits des victimes du Troisième Reich, en particulier pour la correspondance qu'elles ont laissée, ne faiblit pas [3].

Analyse

Avant de faire part des conclusions de l'étude, il y a lieu de préciser brièvement les notions de « lettres », « camps de concentration nationaux-socialistes » et « illégal ». Le terme « lettres » est entendu au sens large et comprend également les billets dissimulés par exemple dans le linge, les bouts de papier jetés des « Trains de la Mort » (les trains qui transportaient les victimes de l'Holocauste vers les camps d'extermination) et les messages enfouis près des fours crématoires. Il exclut toutefois les écrits de propagande distribués aux alentours des camps, les photographies prises clandestinement et les journaux intimes rédigés sous forme de lettres [4]. Par ailleurs, seules les lettres illégales sortant des camps ont fait l'objet d'analyses, étant donné que les missives entrées clandestinement étaient aussitôt détruites pour des raisons de sécurité. Par contre, les lettres jetées des trains transportant les détenus vers les camps ont été prises en considération, du fait que ces trains faisaient pratiquement partie de l'espace concentrationnaire, au même titre que les lettres provenant des camps (principaux et annexes) soumis successivement à l'Inspection des Camps SS (IKL), puis à l'Office Central de l'Administration et de l'Economie SS (WVHA). Les lettres issues des camps d'extermination, celles émanant des camps de « transit » et d'« internement » ainsi que les lettres du « ghetto » de Teresin

(Theresienstadt) ont été également analysées, à l'inverse de la correspondance en provenance des autres lieux de détention nazis tels que les camps de travaux forcés ou les « camps d'éducation par le travail ».

Concernant le caractère légal ou illégal des lettres des camps, l'étude se réfère aux dispositions en matière postale résultant de l'application des décrets du RSHA (Office Central de la Sécurité du Reich) et du SS-WVHA déjà cité. Comme l'analyse de ces prescriptions dépasserait le cadre de cet article, on se contentera de constater ici que l'« Extrait du règlement du camp » relatif à la correspondance postale, qui servait de synthèse à ces décrets et figurait sur les lettres et les cartes pré-imprimées officielles, connut différentes versions et fut parfois interprété différemment selon les époques et les camps. De même, on n'expliquera pas plus loin les raisons pour lesquelles il y eut, en matière de correspondance, des catégories de concentrationnaires privilégiés et d'autres qui le furent beaucoup moins [5]. On insistera par contre sur le fait que la grande majorité des concentrationnaires fut exclue du privilège d'écrire à leurs familles, qu'il y eut des nombreuses interdictions temporaires, qu'en raison des contrôles stricts des bureaux de censure le contenu des lettres officielles se limita généralement à des banalités se rapportant à la soi-disant bonne santé du détenu et à sa demande de vivres. Enfin, on soulignera qu'en application du règlement disciplinaire établi par l'inspecteur des camps de concentration Theodor Eicke [6], toute infraction fut sévèrement sanctionnée, les peines pouvant aller jusqu'à la peine de mort (notamment en cas d'envoi de lettres clandestines).

Si actuellement ces lettres ont relativement moins d'importance au plan quantitatif que d'autres témoignages tels que les journaux intimes ou les récits autobiographiques, on peut estimer que, si l'on se réfère aux décrets officiels, aux communications et ordonnances de la SS ainsi qu'aux récits des témoins oculaires, le nombre de lettres illégales a dû être relativement élevé à l'époque, malgré la surveillance étroite dont elles faisaient l'objet.

L'examen détaillé de l'importance que revêtait le courrier illégal pour les prisonniers permet de dégager plusieurs fonctions assurées par cette correspondance, à savoir une fonction communicative (établissement d'un véritable dialogue avec les proches, libre expression de sentiments, interruption de l'isolement), une fonction informative (révélation des crimes nazis, fourniture de données pour des brochures et écrits de propagande, preuves pour la condamnation des criminels) et une fonction subversive (contacts avec les organisations de la Résistance à l'extérieur des camps en vue de la préparation d'évasions, de sabotages et de révoltes, organisation de fraudes de médicaments, de denrées alimentaires et d'armes). En outre, l'analyse de ces lettres permet de dégager des aspects thérapeutiques (rétablissement de la liaison avec le monde extérieur, amélioration de la capacité de résistance morale, « dernière réserve contre le suicide moral » [7], libération mentale de la tyrannie nazie) et cognitifs (meilleure compréhension des événements et de la propre personnalité). Viennent encore s'ajouter des aspects d'ordre psychologique (élimination des agressions), transcendantal (fuite intellectuelle), philosophique (réflexion sur le sens de la vie), moral (renforcement d'anciennes convictions ou découverte de nouvelles valeurs) et humaniste (affirmation de soi, rétablissement des droits individuels et de la dignité humaine).

Quand on passe en revue les caractéristiques formelles et thématiques des différentes catégories de lettres illégales, on réalise qu'à côté des lettres illustrées [8], des lettres rédigées en langues étrangères [9] et des lettres envoyées par les faux expéditeurs [10], ce sont surtout les lettres porteuses de messages secrets, les lettres clandestines (les « *Kassiber* »), les lettres jetées des « Trains de la Mort », déjà citées, ainsi que les lettres enfouies dans le sol à l'intérieur des camps, qui retiennent l'attention.

En ce qui concerne les lettres recélant des messages secrets, l'étude montre que les techniques les plus efficaces pour dissimuler ces messages furent d'ordre stéganographique. Il faut citer ainsi le recours à l'urine utilisée comme encre sympathique [11], l'emploi de mots codés tels que des noms de famille évoquant les dirigeants des Alliés, des mots étrangers hébreux, basques ou romani, ... ou appartenant à la « *lagerszprache* » [12]. Sont à mentionner également les allusions comprises par les seuls destinataires et les systèmes sophistiqués de codes chiffrés ou basés sur certaines lettres, voire sur certains jambages [13].

En raison de leur importance numérique, les lettres clandestines méritent une attention particulière, qu'elles proviennent du camp d'Auschwitz-Birkenau ou d'autres camps. On constate que ces lettres pouvaient être aussi bien le résultat d'initiatives individuelles et isolées que s'inscrire dans des actions de résistance de longue durée et de grande envergure. Elles sortaient clandestinement des camps par l'entremise d'intermédiaires organisés ou non en réseaux. Grâce au témoignage d'anciens détenus, on peut aujourd'hui reconstituer certaines filières de passage et les différentes formes que le trafic postal clandestin a prises dans les différents camps. A côté des lettres officielles pourvues d'un faux cachet de censure, on trouve ainsi des billets griffonnés

à la hâte sur du papier ou du carton, des mots glissés par exemple dans des tubes de dentifrice, cousus dans le linge, enroulés dans des cigarettes, cachés dans des ficelles de paquets et sortis illicitement des camps par d'autres moyens encore.

Quant aux thèmes développés dans ces lettres clandestines, ils s'articulent autour des fonctions décrites plus haut. Ils vont de la description de l'état physique ou psychique réel des détenus et des véritables conditions de vie dans les camps aux consignes données en vue de l'organisation de révoltes et d'évasions en passant par des demandes pressantes afin d'obtenir des médicaments et de la nourriture et la libre expression de sentiments envers des personnes extérieures ou d'un même camp (« *Kassiber* internes ») [14]. Notons également, parmi les thèmes traités, le commentaire de photographies prises à l'insu des gardiens, la justification d'actions de Résistance et la défense de l'honneur de compagnons de souffrance ainsi que le nombre important de lettres d'adieu.

Quant aux messages jetés des trains, si beaucoup ont été perdus, ceux qui subsistent témoignent des conditions inhumaines dans lesquelles les déportés devaient voyager, des inquiétudes quant au sort qui leur était réservé et peuvent être assimilés dans bien des cas à des lettres d'adieu.

Parmi les lettres enfouies dans le sol des camps, celles [15] qui furent dissimulées en même temps que les chroniques et journaux intimes des membres des « commandos spéciaux » [16] près des crématoires de Birkenau ont connu un grand retentissement. Elles dénoncent avec la même virulence le génocide perpétré sur les Juifs et apportent un éclairage saisissant sur la situation morale de ces détenus particuliers, associés malgré eux à ce génocide.

Par ailleurs, l'étude s'efforce de déterminer d'une façon générale l'identité des auteurs des lettres illégales des camps de concentration nationaux-socialistes et doit conclure qu'il s'avère malaisé de dresser un portrait sociologique type, tant les conditions d'écriture et les motivations des auteurs semblent différentes. Parmi les auteurs des lettres illégales, on constate néanmoins une surreprésentation de détenus de confession juive (forcés de recourir au courrier illégal en raison du fait qu'ils étaient pratiquement exclus du circuit postal officiel) et de résistants polonais (en raison des contacts étroits qu'ils entretenaient avec les réseaux de Résistance en Pologne, de l'appui de la population et du fait que leurs lettres ont été relativement bien conservées). On relève également, parmi les personnes ayant rédigé des messages illicites, une forte proportion de personnes concernées professionnellement par la correspondance ou l'écriture d'une part, de personnes ayant exercé dans les camps des fonctions de responsabilité (les « prisonniers de fonction ») d'autre part.

Valeur épistémologique

L'étude consacre une place importante à l'examen de la valeur épistémologique des lettres illégales. S'il est communément admis que les lettres en général constituent de précieuses sources et témoignages de notre histoire politique, économique, socioculturelle et littéraire, il semblait intéressant d'analyser la valeur des lettres illégales en tant que sources historiques à l'aide de certains critères tels que la représentativité des auteurs et des thèmes, l'immédiateté et l'authenticité, la fiabilité et la littérarité et d'appliquer ces mêmes critères aux autres sources de connaissance, à savoir les actes et documents officiels, les dépositions devant les tribunaux, les récits de témoins oculaires écrits et oraux, les souvenirs, mémoires et essais, les journaux intimes, auxquels il faut ajouter la correspondance légale, les interviews, les créations littéraires et artistiques, les photographies ainsi que les films documentaires et de fiction.

Il résulte de cette étude comparative que la représentativité des auteurs des lettres illégales est relativement faible. Mis à part le fait que beaucoup d'auteurs de ces lettres resteront à jamais inconnus en raison de la destruction ou de la perte de leur correspondance, les auteurs que nous pouvons identifier ne sont guère représentatifs de l'ensemble de la communauté des détenus. Il s'agit en effet de concentrationnaires ayant eu le courage, l'opportunité et la possibilité matérielle d'écrire une lettre, de l'envoyer en dehors des voies légales et de la transmettre avec succès à un destinataire. En outre, ces auteurs étaient exclusivement des victimes du Reich (et non d'anciens criminels nazis ou des témoins passifs), essentiellement des prisonniers détenus pour des raisons politiques ou des motifs raciaux, formant un groupe assez hétérogène dans lequel certaines catégories de prisonniers étaient surreprésentées (voir ci-dessus) et d'autres exclues (les prisonniers de droit commun, les Témoins de Jehova, les prisonniers de guerre soviétiques, ...). Ces auteurs ne sont pas plus représentatifs que la minorité de détenus qui se sont exprimés durant ou après leur détention par la voie littéraire ou artistique et représentent tout aussi peu l'ensemble des concentrationnaires que les détenus ayant laissé des témoignages oraux et écrits. Ces derniers, en tant que survivants, font en effet partie de la minorité des prisonniers qui a échappé à l'enfer des camps [17] et parmi ces survivants, ils constituent également une

minorité dans la mesure où un nombre relativement peu élevé d'entre eux s'est exprimé, a ressenti le besoin de témoigner, eu le courage d'affronter l'appareil judiciaire et/ou de se soumettre à des interviews susceptibles de raviver des souvenirs douloureux [18].

Du point de vue de la représentativité des thèmes, on peut affirmer par contre que, malgré leur nombre restreint, les lettres illégales couvrent autant, voire davantage de thèmes et d'aspects des camps que les autres sources d'investigation. Tous les thèmes non abordés dans les lettres officielles sont traités dans ces lettres : les journées de travail éreintantes, les appels exténuants, les privations de toutes sortes, les expériences médicales, les sanctions collectives, les exécutions, les « sélections » [19], les gazages, les incinérations, ... Toute l'horreur des conditions de vie dans les camps, les sinistres rouages de l'« organisation de la terreur » [20], apparaissent au grand jour au travers de ces descriptions ainsi que les retombées aux plans psychologique et moral. De plus, on constate que certains épisodes de la vie des camps sont relatés uniquement dans ces lettres et que celles-ci traitent également les aspects les plus extrêmes, à savoir les derniers instants avant la mort. Cette abondance de champs thématiques est à rapprocher de la grande diversité de thèmes observée dans les témoignages écrits et oraux des anciens détenus (qui, toutefois, restent parfois muets sur certains sujets). En comparaison, les témoignages impersonnels des anciens détenus devant les tribunaux, les lettres légales, les actes, documents et photos des nazis ne transmettent qu'une vue lacunaire de la vie des camps ; il en va de même des films documentaires qui ne rendent compte que partiellement de la réalité des camps et des films de fiction qui se limitent bien souvent aux aspects les plus spectaculaires. Seuls les essais et les écrits littéraires des survivants surpassent - et de loin - les lettres illégales dans l'analyse approfondie de la problématique des camps de concentration.

Du fait qu'elles possèdent la double particularité de décrire les conditions de vie dans les camps sur les lieux mêmes et en adoptant la perspective des intéressés, les lettres illégales font partie des sources les plus directes et les plus authentiques. Elles peuvent être comparées aux écrits des membres du « commando spécial » enfouis dans le sol et aux photographies prises à la sauvette par les détenus. Les autres sources datent d'époques ultérieures, ont été retravaillées (comme les créations artistiques ou les journaux intimes), retouchées (comme les clichés et les films des Alliés [21]), ont subi l'altération du temps (les témoignages et les dépositions des anciens détenus), se limitent à une perspective unilatérale (les photographies et les documents nazis) ou ne reproduisent en rien les intentions réelles de leurs auteurs (les lettres légales).

Qu'elles soient de nature personnelle ou politique, les lettres illégales, malgré leur subjectivité, possèdent une haute valeur informative et nous livrent des renseignements précieux sur les conditions vécues par les concentrationnaires et leur état d'esprit. Elles s'avèrent nettement plus fiables que les autres « ego-documents » [22] des prisonniers, qui présentent de nombreuses imprécisions. Sans entrer dans les détails, notons ici que ces imprécisions, relevées par plusieurs chercheurs [23] et malheureusement récupérées idéologiquement par certains auteurs négationnistes [24], reflètent l'incertitude qui régnait dans les camps et sont également les conséquences de la reconstitution parfois très tardive des événements. Elles vont de la simple confusion des dates, lieux et quantités aux déformations des faits sous l'influence d'autres témoignages ou des connaissances acquises ultérieurement, en passant par les exagérations servant à insister sur les souffrances endurées, les travestissements inconscients ou délibérés des événements dans le but de leur donner un sens ou une happy end catharsisante, la glorification de certains faits pour des raisons de propagande politique etc.

Les lettres illégales sont également plus proches de la réalité que les lettres légales soumises à la censure, les films de fiction et les œuvres littéraires qui revendiquent le droit de disposer librement des faits historiques. Elles sont certainement plus crédibles que les dépositions des responsables nazis durant leurs procès, que les photos de ces mêmes nazis montrant une vue tronquée des camps, et les actes et documents mensongers des SS libellés dans la langue du Troisième Reich [25]. Du point de vue de la véracité, les lettres illégales peuvent être ainsi comparées aux (rares) clichés clandestins pris par les prisonniers dans les camps (qui ne montrent toutefois pas directement les crimes nazis) et aux tragiques descriptions des « voix sous les cendres » des « commandos spéciaux » d'Auschwitz-Birkenau [26].

Concernant le point de savoir si les lettres illégales peuvent être qualifiées de littéraires, il faut admettre que, hormis quelques poèmes figurant dans des lettres, quelques passages renfermant des images poétiques, des métaphores et autres figures de style ou certains extraits développant des réflexions d'ordre philosophique et moral, on ne peut guère parler de littérarité [27] dans le chef des lettres illégales [28] et donc, si l'on en croit certains théoriciens, de transmission de leur part d'une vérité plus profonde, essentielle, à l'instar de certaines œuvres littéraires, plastiques et cinématographiques qui parviennent à transformer les événements de manière telle à ce qu'ils restent pour longtemps imprimés dans la conscience des lecteurs ou des spectateurs. Cette

incapacité des lettres illégales à interpréter des faits et à les sublimer est toutefois largement compensée par leur extraordinaire authenticité, leur faculté incomparable de révéler au grand jour la vérité du moment.

Portés sur un tableau synoptique, les résultats de cette analyse de la valeur épistémologique des différentes sources de l'histoire des camps de concentration peuvent être synthétisés de la manière suivante, les signes + ou - correspondant à l'intensité respective des valeurs :

	Représentativité	Immédiateté/ authenticité	Fiabilité	Littérarité
Actes et documents officiels	-	+/-	-	-
Dépositions devant les tribunaux	-	-	+/-	-
Récits de témoins oculaires écrits/souvenirs/mémoires/essais	+/-	-	+/-	+/-
Créations littéraires	+/-	-	-	++
Créations artistiques	+/-	+ /-	+	++
Récits de témoins oculaires oraux et interviews	+/-	-	+/-	-
Photographies/films documentaires	+/-	+	+	-
Films de fiction	+/-	-	-	++
Journaux intimes	+/-	-	+/-	+
Correspondance légale	-	+/-	-	-
Correspondance illégale	+/-	++	+	-

Si l'on se base sur ce tableau [29], on en arrive à la conclusion que les lettres illégales des camps nationaux-socialistes allemands, en raison de la représentativité de leurs thèmes, de leur caractère immédiat et de leur relative fiabilité et malgré leur faible valeur littéraire, ne doivent pas être considérées comme des sources secondaires, mais constituent au contraire d'importants moyens d'investigation dont il faut tenir compte dans l'élaboration de notre représentation du monde concentrationnaire.

Concernant ce dernier point, l'étude ne manque pas d'aborder le problème fondamental de la possibilité, pour ceux qui n'ont pas vécu cette horreur, de se faire une représentation valable des camps, c.-à-d. qui se rapproche de la réalité. Entre les défenseurs de l' »Ecole du Silence » [30], pour qui toute tentative de représentation du monde des camps d'une manière artistique ou autre est non seulement vouée à l'échec mais devrait également être prohibée et les défenseurs d'une possible représentation comme Jorge Semprun, qui pense au contraire que seule la fiction permet de restituer la vérité profonde des camps, l'étude adopte une position intermédiaire selon laquelle il est possible d'aboutir à une représentation du monde concentrationnaire proche de la réalité historique, pour autant que certaines conditions soient réunies.

Parmi ces conditions, il faut mentionner l'utilisation de techniques d'interviews adéquates, la mise en contexte des documents photographiques et surtout l'analyse critique et comparative des sources. Cette confrontation des éléments ne doit certes pas déboucher sur le rejet systématique d'éléments qualifiés de moins fiables sous le prétexte d'établir une vérité difficilement définissable et saisissable. Partant du point de vue postmoderne [31] qu'il n'y a pas une seule vérité historique mais plusieurs vérités historiques, c'est-à-dire plusieurs interprétations possibles des faits et événements selon la thématique envisagée, les questions posées, le moment et lieu où elles sont posées, l'étude plaide pour une large complémentarité de toutes les sources d'informations qui, si elles étaient considérées isolément, s'avèreraient lacunaires. En tant que parties composantes et multiples facettes de la vérité [32], toutes les sources disponibles, y compris les lettres illégales, doivent être sollicitées de manière à ce qu'elles apportent chacune leur part de vérité [33]. Dans cette approche basée sur la pluralité, les sources orales complètent les sources écrites, les éléments subjectifs s'ajoutent aux éléments se voulant objectifs, les éléments fictionnels prennent place à côté des éléments documentaires et les histoires (les narrations, les anecdotes, les témoignages, les messages illégaux, ...) rejoignent l'histoire (les résultats des recherches historiques scientifiques) [34].

Quand elles sont utilisées dans cette perspective critique, pluraliste et interdisciplinaire, donc conjointement avec d'autres objets d'étude, les lettres illégales se révèlent être des outils très utiles permettant d'approcher

la réalité des camps nationaux-socialistes et de contribuer à une meilleure compréhension de ceux-ci.

Sur la base de cette conclusion, on peut affirmer que les lettres illégales des camps nazis offrent, au même titre que les autres sources historiques, des ressources didactiques efficaces dans la lutte contre l'Oubli [35].

Possibilités d'utilisations pédagogiques

Les lettres illégales présentent en effet, peut-être même davantage que d'autres sources, d'excellentes potentialités pédagogiques, qu'il conviendrait d'exploiter à tous les niveaux de formation. Sans entrer dans les détails, on peut mentionner ici la possibilité d'utilisation de ces lettres dans des recueils et des monographies consacrées aux auteurs de lettres en vue d'une analyse critique de ces documents et de leur discussion dans le cadre d'un cours d'éducation éthique ou de séminaires. Ces lettres pourraient également se trouver au centre d'expositions interactives, témoigner à la fois de l'importance historique du courrier clandestin et transmettre sur base de leurs données une vue générale d'un camp ou des camps en confrontant les informations contenues dans les lettres aux données apportées par les autres sources historiques 36. Elles pourraient en outre faire l'objet de lectures publiques ou scéniques, de documentaires télévisés et d'émissions consacrées plus largement aux formes d'expression écrite licites et illicites des détenus des camps, servir de bases à des recherches sur le Net (« *webquests* ») et à diverses séquences didactiques etc., bref être utilisées pour toutes sortes de projets pédagogiques, notamment ceux qui s'inscrivent dans une perspective d'éducation à la tolérance et aux valeurs démocratiques et humanistes.

Conclusion

Le présent article n'est que la synthèse d'une analyse plus détaillée et rédigée en langue allemande des lettres illégales provenant des camps de concentration nationaux-socialistes allemands. Cette synthèse ne prétend pas aborder tous les aspects envisagés dans l'étude de référence mais seulement mettre en évidence les points forts développés dans cette étude, à savoir la description des fonctions assurées par le courrier illégal provenant des camps, les caractéristiques formelles et thématiques des principales catégories de lettres illégales ainsi que les résultats d'une analyse réalisée à l'aide de certains critères et portant sur la valeur épistémologique des lettres illégales par rapport aux autres sources historiques. Dans une dernière partie, l'article fait la synthèse des potentialités pédagogiques de ces lettres.

Notes

[1] Les résultats de cette analyse ont fait l'objet d'une étude en langue allemande (J.-L. Rouhart, *Beitrag der illegalen Korrespondenz als Forschungsquelle zur Geschichte der deutschen NS-Konzentrationslager. Pädagogische Anwendungsmöglichkeiten*, manuscrit), qui s'est vue attribuer en juin 2011 le Prix « Fondation Auschwitz-Jacques Rozenberg ». La dite étude devrait constituer la base d'une thèse de doctorat à soutenir à l'Université Libre de Bruxelles (ULB).

[2] Comme l'a fait par exemple Danuta Czech pour établir son « *Kalendarium* » des événements au camp d'Auschwitz-Birkenau (D. Czech, *Kalendarium der Ereignisse im Konzentrationslager Auschwitz-Birkenau 1939-1945*, Reinbek bei Hamburg, Rowohlt Verlag, 1989).

[3] On pense à la publication des lettres de Français durant l'occupation allemande, des lettres de détenus etc. sous le titre « *Paroles de...* » chez Librio à Paris et à l'édition de la correspondance d'anciens concentrationnaires comme Mirjam Bolle, Ina Soep et Johan Polak, Helga Deen, Kalma Apfelbaum, Ilse Weber, ...

[4] Comme celui de Myriam Bolle-Levie, *Je t'écris d'ici...*, Paris, Denoël, 2006.

[5] Par exemple, les otages tchèques du Protectorat de Bohême-Moravie, les « Sonder-und Ehrenhäftlinge », c.-à-d. les « prisonniers d'exception et d'honneur » servant de monnaie d'échange (comme l'ancien Premier Ministre français Léon Blum). Parmi les groupes défavorisés, on relève, outre les détenus de confession juive et les prisonniers de guerre soviétiques, les détenus des compagnies disciplinaires, les prisonniers NN (« *Nacht und Nebel* »), les « *Ostarbeiter* » (Travailleurs de l'Est) etc.

[6] Theodor Eicke était « Inspekteur der Konzentrationslager » et avait le grade de « SS-Oberführer », ce qui correspond à celui d'un général-major de la Wehrmacht.

[7] M. Suderland, *Territorien des Selbst. Kulturelle Identität als Ressource für das tägliche Überleben im Konzentrationslager*, Frankfurt/New York, Campus Verlag, 2004, p. 111. La sociologue allemande renvoie à Primo Levi

dans sa réplique à Jean Améry dans *Les Naufragés et les Rescapés. Quarante ans après Auschwitz* (Paris, Gallimard, 1989). Dans son étude, elle applique la théorie de l'habitus de Pierre Bourdieu et montre l'importance du capital culturel incorporé pour la survie des détenus des camps ; elle reprend la notion de « Territoires du soi » d'un autre sociologue, Wolfgang Sofsky.

[8] Ces lettres ont généralement passé la censure et sont sorties des camps en toute légalité étant donné qu'elles étaient illustrées par des prisonniers jouissant de privilèges (comme Bronislaw Czech, Tadeusz Szymański et Franciczek Targosz). Les motifs servant d'illustrations renvoient généralement au fort sentiment de nostalgie ressenti par rapport au souvenir du monde idyllique et harmonieux vécu avant la déportation.

[9] Même si elles furent rédigées dans une autre langue que l'allemand, ces lettres ne doivent pas en réalité être considérées comme illégales car elles émanent également de prisonniers privilégiés, en l'occurrence de détenus norvégiens et néerlandais, de « prisonniers d'exception et d'honneur » etc.

[10] Ces lettres écrites sous un nom d'emprunt furent rédigées par des prisonniers qui, pour une raison ou l'autre, étaient privés de l'autorisation d'écrire. Leur contenu ne révèle rien de compromettant.

[11] Technique utilisée notamment par le groupe des « cobayes » du camp de Ravensbrück qui révélaient de cette manière les opérations chirurgicales expérimentales qu'elles subissaient et communiquaient les noms des médecins tortionnaires.

[12] La langue pratiquée dans les camps et étudiée par Wolf Oschlies [W. Oschlies, „Lagersprache. Zu Theorie und Empirie einer KZ-spezifischen Soziolinguistik“, *Zeitgeschichte* (Wien) I, 1985, p. 1-27 ; W. Oschlies, „Lagersprache' - Soziolinguistische Bemerkungen zu KZ-Sprachkonventionen“, *Muttersprache* 1-2, 1986, p. 8-109]. La langue des camps est appelée aussi « *Krematoriumsesperanto* » (T. Borowski).

[13] Un système sophistiqué, basé sur des différences de jambages, a été utilisé par un prisonnier politique du camp de Buchenwald, Heinrich Adam, à la fin des années 30 (voir à ce sujet : J.-L. Rouhart, *Die verschlüsselten Briefe des Häftlings Heinrich Adam. Geheime Botschaften aus dem KZ Buchenwald*, Norderstedt, BoD, 2008. Une synthèse de cette étude a été publiée dans le *Bulletin Trimestriel de la Fondation Auschwitz* sous le titre « Lettres cryptées d'un résistant communiste allemand interné durant les années 30 dans les camps de concentration nazis », n° 93, oct.- déc. 2006, p. 85-107).

[14] Comme la poignante carte illustrée clandestine adressée par Michael Grunbaum („Miša“) à sa mère à l'occasion de son anniversaire dans laquelle il s'accuse du vol de la ration de pain de sa maman et lui promet de lui restituer progressivement cette portion.

[15] Il s'agit des lettres de Salmen Gradowski, Marcel Nadsari et Chaim Herman.

[16] La tâche des « commandos spéciaux » était de s'occuper des derniers moments des personnes devant être gazées, de leurs cadavres ainsi que du nettoyage des chambres à gaz.

[17] Comme le constate Primo Levi, les vrais témoins ne sont pas ces survivants mais les « naufragés » qui ont vécu l'expérience ultime de la décrépitude et de la mort (op. cit.).

[18] Conscient que les anciens témoins étaient, dans leurs témoignages, assez peu représentatifs et que leurs propos ne permettaient pas de tirer des conclusions valables pour l'ensemble des prisonniers, Yachiel Di Nur publia sous le pseudonyme de Ka-Tzetnik (« concentrationnaire »), pensant ainsi donner à son témoignage une valeur plus générale.

[19] Faut-il rappeler que, dans certains camps, des détenus étaient sélectionnés chaque jour pour être envoyés dans des chambres à gaz ?

[20] Termes empruntés à l'ouvrage du sociologue allemand Wolfgang Sofsky (*L'organisation de la terreur*, Paris, Calmann-Lévy 1995).

[21] On suivra avec intérêt ce débat centré sur la pertinence des images que nous avons des camps et auxquelles nous devons malgré tout, si l'on en croit Georges Didi-Huberman, nous référer [G. Didi-Huberman, « Images malgré tout », in *Mémoire des Camps, photographies des camps de concentration et d'extermination nazis (1933-1999)*, Clément Chéroux (dir.), Paris, Marval, 2001, p. 219-241].

[22] Le terme « *ego-document* » est du chercheur néerlandais J. Presser et qualifie tous les écrits autobiographiques rédigés par une personne (J. Presser, *De vervolging en verdelging van het Nederlandse Jodendom 1940-1945*, deel II, Staatsuitgeverij, 's Gravenhage, 1977, p. 523).

[23] Citons Alvin Rosenfeld, Jean-Marc Dreyfus, Harald Welzer, Thomas Rahe, Jürgen Matthäus, Michael Pollak, Michel Fabréguet, William G. Niederland et d'autres encore.

[24] De même que les falsifications dans les témoignages français de la Première Guerre Mondiale dénoncées par Jean Norton Cru dans son ouvrage *Témoins*, Nancy, Presses universitaires de Nancy, 2006 ont été, elles aussi, exploitées par les auteurs négationnistes (Paul Rassiner, Robert Faurisson, Pierre Guillaume, ...)

[25] La Lingua Tertii Imperii (LTI) étudiée par Victor Klemperer.

[26] Termes empruntés au titre de l'ouvrage de Philippe Mesnard, *Des voix sous la cendre - Manuscrits des Sonderkommandos d'Auschwitz-Birkenau*, Paris, Calmann-Lévy/ Mémorial de la Shoah, 2005.

[27] Nous n'entrerons pas ici dans la discussion relative aux interprétations divergentes du caractère littéraire d'un écrit et nous nous référons aux définitions données par la plupart des lexiques et dictionnaires actuels qui tiennent compte des deux aspects de la littérarité : la « poéticité » (c.-à-d. le recours aux moyens poétiques) et la « fictionnalité » (c.-à-d. l'exposé de considérations philosophiques, morales, métaphysiques, psychologiques, sociologiques etc.).

[28] Le style des lettres illégales se caractérise soit par une grande sobriété et un caractère prosaïque, lapidaire et dépouillé soit par un ton emphatique et pathétique (marqué par des allitérations, des phrases rhétoriques, exclamatives, ...) quand l'expression des sentiments l'emporte sur l'aspect documentaire.

[29] S'appuyant sur des données subjectives et non-numériques, ce tableau vise avant tout à donner un aperçu clair et synthétique de la problématique. Quoiqu'ayant été établi avec rigueur, il ne peut se prévaloir d'une quelconque valeur scientifique.

[30] L'expression est de Karla Grierson (K. Grierson, « Vérité littéraire et vraisemblance dans le récit de déportation » in *La Shoah, Témoignages, savoirs, œuvres, journées d'étude organisées à Orléans les 14, 15 et 16 novembre 1996 par le Cercil*, Annette Wiewiorka et Claude Mouchard (dir.), Saint-Denis, Presses Universitaires de Vincennes - Orléans, Centre de recherche et de documentation sur les camps d'internement et la déportation juive dans le Loiret, 1999, p. 70. Parmi les défenseurs de l'« Ecole du Silence », qui considèrent que la réalité des camps nazis n'est ni représentable ni transmissible, citons Theodor Adorno, Claude Lanzmann, Michael Wyschogrod, Elie Wiesel, ...

[31] Point de vue adopté par exemple par Alvin Rosenfeld (*op. cit.*), Ibsch Elrud et James Edward Young (J. E. Young, *Beschreiben des Holocaust. Darstellung und Folge der Interpretationen*, trad. de l'américain (*Writing and Rewriting the Holocaust. Narrative and the Consequences of Interpretation*), Frankfurt am Main, Jüdischer Verlag, 1997, pp. 29, 20, 92).

[32] Voir Michael Wildt (M. Wildt, « Differierende Wahrheiten. Historiker und Staatsanwälte als Ermittler von NS-Verbrechen » in *Geschichte vor Gericht. Historiker, Richter und die Suche nach Gerechtigkeit*, Norbert Frei et al. (dir.), München, C. H. Beck, 2000, p. 52, cité par Thomas Köhler [T. Köhler, « Historische Realität versus subjektive Erinnerungsradierung ? Überlegungen anhand von Zeugenaussagen des Madjanek-Prozesses » in *Lagersystem und Repräsentation, Interdisziplinäre Studien zur Geschichte der Konzentrationslager*, Ralph Gabriel et al. (dir.), Tübingen, edition diskord, 2004, p. 155].

[33] Déjà, Primo Levi affirmait que la vérité au sujet des camps - pour autant qu'elle existe - ne peut être établie qu'à l'aide d'une représentation d'ensemble composée de témoignages, de documents et d'analyses (voir Joachim Meinert (J. Meinert, « Geschichte eines Verbots. Warum Primo Levis Hauptwerk in der DDR nicht erscheinen durfte » in *Neue Studien zum DDR-Antifaschismus*, Annette Leo et Peter Reif-Spirek (dir.), Berlin, Metropol Verlag, 2001, p. 297.

[34] On pense au titre de l'étude de Birgit Kroehle (B. Kroehle, *Geschichte und Geschichten. Die literarische Verarbeitung von Auschwitz-Erlebnissen* (Histoire et histoires. Le traitement littéraire des événements vécus à Auschwitz, trad. par nos soins), Bad Honnef, Boch und Hercher, 1989.

[35] Faut-il insister sur l'importance de cette lutte, qui reste plus que jamais d'actualité, contre les tentatives négationnistes de nier ou de relativiser les crimes nazis et de minimiser l'action des opposants aux régimes non-démocratiques ?

[36] Comme cela a été fait avec les documents issus du camp de Majdanek lors de l'exposition organisée au Centre d'Information et d'Education de ce camp sous le titre « Letters from Majdanek. KL Lublin in the light of secret messages ».